

20521

Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique

BULLETIN

Tome XXIX, n° 13.
Bruxelles, février 1953.

Koninklijk Belgisch Instituut
voor Natuurwetenschappen

MEDEDELINGEN

Deel XXIX, n° 13.
Brussel, Februari 1953.

QUELQUES LAMELLIBRANCHES
DU LITTORAL OUEST - AFRICAIN,

par Maurice NICKLÈS (Paris).

(Avec une planche hors texte.)

Grâce à l'aimable bienveillance de M. le Directeur de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, de MM. les Drs E. LÉLOUP, W. ADAM et de leurs collaborateurs, j'ai pu accomplir en mai 1951, un séjour très profitable qui m'a permis d'observer, parmi les riches matériaux de la collection DAUTZENBERG, les Lamellibranches de la Côte occidentale d'Afrique. Au nombre de ceux-ci, cinq espèces m'ont semblé mériter une étude spéciale qui est le but de la présente note.

J'exprime ma vive reconnaissance à tous ceux qui ont facilité mon travail et je m'en voudrais d'oublier M. le Dr M. GLIBERT qui a exécuté les photographies des échantillons décrits.

Pinna chautardi (DAUTZENBERG mss.) nov. sp.

(Pl. I, fig. 1 et 2.)

Perna 5. L'Apan ADANSON, 1757, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 212; pl. 15, G. III, fig. 5 (*mala*).

? *Pinna ramulosa* (non REEVE) DAUTZENBERG, 1910, Contrib. Faune malac. Afr. occ., p. 114. — DAUTZENBERG, 1912, Mission Gruvel, p. 84. — NICKLÈS, 1947, Collection Mollusques I. F. A. N., p. 17. — NICKLÈS, 1950, Moll. test. marins Côte occ. d'Afrique, p. 174, fig. 326.

Pinna rудis (LINNÉ) auct. (Fide DAUTZENBERG) FISCHER-PIETTE, 1942, J. de Conch. Paris, vol. LXXXIII, p. 301.

Lorsqu'en 1933, j'ai commencé mes récoltes de Mollusques au Sénégal, je me suis rendu compte que la description, sinon la figure assez mauvaise, de l'Apan d'ADANSON correspondait exactement à cette espèce, alors que tous les auteurs s'accordaient pour assimiler à l'Apan, une autre espèce, également commune au Sénégal mais bien plus fréquente dans les collections : *Pinna rудis* (LINNÉ) auct. (= *P. pernula* CHEMNITZ).

Le type de l'Apan n'a pas été retrouvé et j'étais en Afrique lorsque E. FISCHER-PIETTE, rédigeant l'ouvrage cité plus haut, sur les Mollusques d'ADANSON, a suivi DAUTZENBERG dans cette assimilation erronée que je regrette de n'avoir pu lui éviter.

Dans le but de savoir quel statut il convenait d'attribuer à cette espèce, j'avais fait adresser en 1947 à E. FISCHER-PIETTE, tous les spécimens conservés à l'I. F. A. N. de Dakar. Le 3 décembre 1947 (*in litt.*) il voulait bien m'indiquer que cette espèce différait de *P. ramulosa* REEVE par l'inclinaison des squames (45° au lieu de 90° chez *ramulosa*) et par son bord postérieur moins tronqué. Il reconnaissait également que ce pouvait être l'Apan d'ADANSON, qui n'était certainement pas *P. rудis*.

Or en mai 1951, j'avais la bonne surprise de trouver dans la collection DAUTZENBERG, toute une série d'échantillons en assez mauvais état, accompagnés de la mention suivante, écrite de la main du célèbre malacologue :

« *Pinna Chautardi* DAUTZENBERG mss.

« Cette espèce ressemble au premier aspect aux *P. carolinensis* HANLEY et *P. ramulosa* REEVE des Indes occidentales, mais elle diffère de la première par ses côtes rayonnantes plus nombreuses, bien moins saillantes. Elle diffère de *P. ramulosa* par ses squames plus fortes sur la région ventrale où les costules sont aussi beaucoup moins nombreuses. »

Sans doute DAUTZENBERG attendait-il d'avoir des échantillons meilleurs pour en donner la description et la figuration ; c'est cette lacune que je désire combler ici, même en l'absence d'un individu impeccable, difficile à obtenir, par suite de l'extrême fragilité de cette coquille.

Diagnose. — Coquille pointue en avant, élargie vers l'arrière qui est subanguleux vers le bord dorsal, beaucoup plus arrondi vers le bord ventral. Ce bord ventral est largement arrondi, sauf vers l'extrémité antérieure où il présente une légère concavité. Lignes de croissance bien visibles, légèrement foliacées et plus ou moins ondulées. Charnière rectiligne.

Test mince et très fragile, translucide, orné de côtes rayonnantes peu marquées, munies de squames cylindriques, ouvertes en dessous et inclinées à 45° environ. En partant du bord dorsal, les 9 ou 10 premières côtes sont assez nettes et portent des squames bien développées, conservées surtout vers le bord postérieur. Les suivantes, au moins aussi nombreuses et même plus, deviennent progressivement moins visibles à mesure que l'on se rapproche du bord ventral, en même temps que les squames sont moins développées.

La coquille présente, sur le bord antéro-ventral, à l'endroit où passe le byssus, une zone opaque, de structure finement lamelleuse.

Coloration cornée claire, passant au brun fuligineux.

Dimensions. — Largeur: 170 mm; hauteur: 75 mm; épaisseur: 35 mm.

Holotype. — Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Origine. — Port-Etienne (GRUVEL, 1909).

L'examen d'un assez grand nombre de spécimens permet de remarquer :

1^o que selon les individus, les côtes rayonnantes sont plus ou moins nombreuses et plus ou moins marquées, pouvant être parfois presque entièrement oblitérées;

2^o que le bord postérieur de la coquille peut être plus ou moins arrondi;

3^o que chez les très jeunes individus, les squames qui ornent les côtes rayonnantes de la région dorsale sont redressées presque à la verticale. Cette inclinaison diminue progressivement au fur et à mesure de l'accroissement de la coquille, pour passer à 45° environ, chez les adultes;

4^o encore chez les jeunes individus, que dans toute la région ventrale, des squamules de très petite taille sont rangées le long des lignes de croissance et non pas suivant des rayons,

d'ailleurs invisibles à ce stade; très fragiles, ces squamules de la région antérieure ne sont plus visibles chez les adultes.

Il peut être intéressant de mettre en parallèle cette diagnose et ces précisions avec la description de la coquille de l'Apan, donnée par ADANSON et que je reproduis dans les lignes qui suivent :

« Sa coquille a sept pouces de longueur, et deux tiers moins de largeur : elle est si aplatie que sa largeur surpassé plus d'une fois son épaisseur. Sa forme imite assez celle d'un jambon, ayant le dos presque droit, l'extrémité supérieure fort large et arrondie, et le ventre un peu concave vers le sommet, qui diminue insensiblement en pointe pour former une espece de manche. Sa substance est fort mince, aussi fragile que du verre, et assez semblable à celle de la corne, dont elle emprunte la couleur et la transparence.

» Intérieurement elle est polie et luisante, mais au dehors sa surface est hérissée vers l'extrémité d'un grand nombre de pointes pliées en cornets ou en tuyaux cylindriques fort minces, de même nature que la coquille, longs de quatre à cinq lignes et relevés en angle de quarante-cinq degrés; Ces pointes en tuyaux doivent leur origine aux crénélures du manteau de l'animal; et quoiqu'elles paraissent sans ordre, on distingue cependant sur le reste de la coquille les vestiges des premières qui ont été usées ou brisées : on voit qu'elles étaient disposées sur quinze ou vingt rangs parallèles à la longueur de la coquille.

» Le ligament qui attache les deux battans, s'étend depuis le sommet jusqu'aux trois quarts de leur longueur vers l'extrémité supérieure. On ne distingue aucune dent à la charnière. »

Comme distribution géographique, je connais cette espèce en Mauritanie et au Sénégal, de Port-Etienne à la région de Dakar; l'Atlantide-Expedition l'a draguée en Guinée française, Liberia, Sierra Leone et Angola, enfin DAUTZENBERG (1912) la cite également de l'Angola (embouchure de la Catumbella).

Outre les très nombreux échantillons que j'ai rencontrés, tant à l'embouchure du Sénégal que dans la région de Dakar, j'ai relevé dans les collections, les localités suivantes :

Collection DAUTZENBERG : Dragage Ouest du Cap Rouge (GRUVEL). — Port-Etienne (GRUVEL). — Rufisque (THIBAU-

DEAU). — Baie de Hann (GRUVEL). — Popenguine (CHAUTARD). — Plage de M'Bao.

Collection du Muséum (Paris) : Port-Etienne (GRUVEL, 1909), 2 adultes dont le type figuré et 2 *juv.*

Collection de l'I. F. A. N. (Dakar) : Région de Dakar (ABEILLE, NICKLÈS), nombreux exemplaires dont les plus grands mesurent 20 cm. — Mauritanie, entre El Mahara et Jraïf (Th. MONOD).

Musée de Copenhague (Atlantide-Expedition) : Stn. 44, Guinée française, 4 *juv.* et fragments. — Stn. 60, Liberia, 1 *juv.* et 1 fragment. — Stn. 136, Angola, 2 *juv.* — Stn. 141, Sierra Leone, 1 fragment. — Stn. 145, Guinée française, fragments.

Cardita (*Venericardia*) monodi nov. sp.

(Pl. I, fig. 3, 4, 5 et 6).

Dans la collection DAUTZENBERG, mon attention a été attirée par un lot comprenant quatre valves et un jeune individu, d'un *Cardita* de petite taille, accompagné des deux étiquettes suivantes, écrites par le grand collectionneur :

« 1^o *Cardita* (*Venericardia*)... Baie du Lévrier, leg. MONOD,
» 1923 ;

» 2^o *Cardita* sp., cf. *tridentata* SAY, indiqué de la Caroline
» du Sud et de la N. Zélande par REEVE. Voir aussi *purpurata*
» DESH. »

Ces spécimens étant nettement distincts de tous les *Cardita* actuellement connus dans l'Ouest africain, je les ai comparés à un grand nombre d'autres espèces et suis notamment remonté aux sources des deux qui sont mentionnées plus haut. Aidé par l'étude de E. LAMY sur les *Carditidæ* du Muséum (J. de Conch., Paris, vol. LXVI, 1921), je suis persuadé qu'il convient de décrire les exemplaires de la Baie du Lévrier qui doivent représenter une espèce nouvelle.

Diagnose. — Le type est composite, formé de deux valves n'appartenant pas au même individu.

Coquille solide, nettement inéquivalérale, les sommets, proéminents, étant placés environ à la hauteur du 1/3 antérieur.

Bord antérieur régulièrement arrondi ; bord ventral très faiblement convexe, formant un angle légèrement aigu avec le bord postérieur. Le rayon de courbure est bien moins accusé entre le bord postérieur et le bord dorsal qui est court et sensiblement rectiligne.

Sur chaque valve, la coquille est ornée de 22 côtes arrondies, fortes, avec des intervalles inexistants. Les côtes sont garnies de nodules, très nets vers les sommets et le bord antérieur, devenant confus vers le bord ventral et faisant place à des squamules espacées et plus ou moins nettes, dans la région postéro-dorsale.

Lunule petite, bien distincte, cordiforme ; corselet mince, relativement court, peu visible.

Coloration comprenant un fond blanc irrégulièrement taché de brun rosé ; cuticule mince, jaune pâle.

Charnière comportant sur la valve gauche, deux dents cardinales, l'antérieure allongée et forte, la postérieure petite, incurvée, séparées par un logement triangulaire profond ; sur la valve droite, trois dents cardinales, l'antérieure mince, la médiane très forte et la postérieure longue et mince.

Empreintes musculaires bien nettes, ainsi que la ligne palléale qui ne présente pas de cicatrice postérieure. Bord interne fortement crénelé.

Dimensions. — Largeur : v. d. 11,5 mm ; v. g. 12,0 mm. Hauteur : v. d. 9,6 mm ; v. g. 10,0 mm. Epaisseur : v. d. 3,2 mm ; v. g. 3,0 mm.

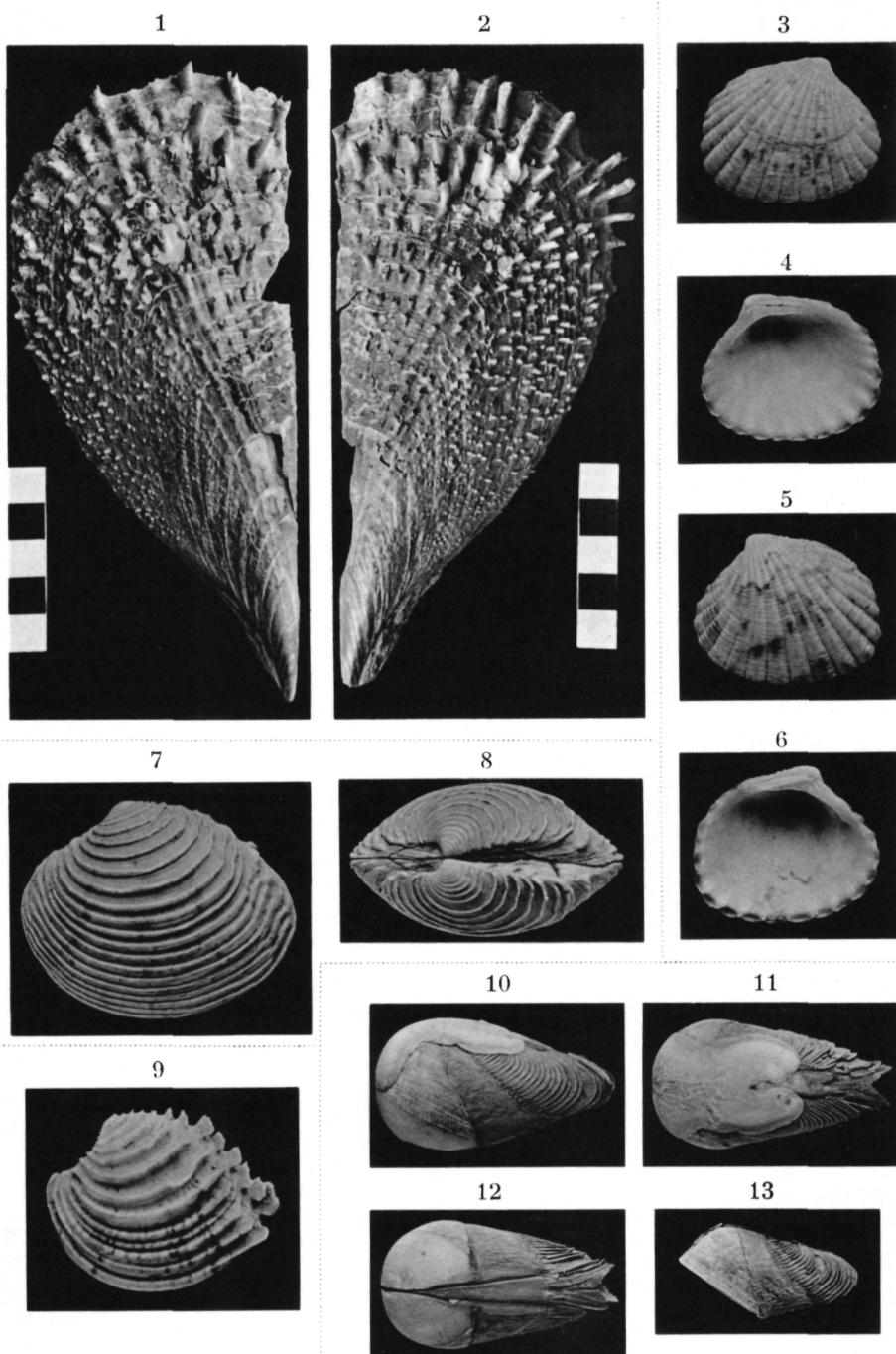
Holotype. — Collection DAUTZENBERG (Bruxelles).

En plus du type, le lot récolté par Th. MONOD dans la Baie du Lévrier renferme une valve gauche, de taille identique et de coloration entièrement rose, une valve droite, très érodée et décolorée, sensiblement plus petite, enfin un individu complet mais jeune, couvert de sa cuticule, qui laisse voir de larges taches brun rosé et mesure 6 mm de large. Il est impossible actuellement d'affirmer que les plus grandes de ces coquilles sont adultes.

Venus rosalina RANG, 1834.

(Pl. I, fig. 7 et 8.)

Venus rosalina RANG, in GUÉRIN, 1834, Magas. de Zool., classe V, pl. XLII. — SOWERBY, 1855, Thes. Conch., II, p. 726, pl. 60, fig. 181. — REEVE, 1863, Conch. Icon., pl. V, fig. 16. — DAUTZENBERG, 1891, Mém. Soc. Zool. Fr., t. IV, p. 56.



Des trois figurations mentionnées ci-dessus, seule celle de REEVE est satisfaisante. La figure originale de GUÉRIN, visiblement stylisée, ne semble pas avoir été faite d'après un exemplaire bien typique, mais nettement plus haut que la moyenne, tandis que celle de SOWERBY, trop petite et portant des macules brunes trop prononcées, ne donne qu'une idée imparfaite de l'espèce.

De l'imperfection de la figure originale a dû naître l'interprétation erronée, donnée en 1910 (Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 135) par DAUTZENBERG dans les termes suivants :

« Le *V. rosalina* est encore assez rare dans les collections ; » il varie beaucoup sous le rapport de l'ornementation et de » la coloration ; ses côtes sont plus ou moins espacées ou rap- » prochées et plus ou moins interrompues à proximité de l'ex- » trémité postérieure. A notre avis, le *V. affinis* SOWERBY » n'est qu'une variété de coloration blanche, avec des flammules » brunes, du *V. rosalina* dont le type est irrégulièrement tacheté » de rose et de brun. »

Comme la collection du Muséum comprenait un exemplaire dragué par GRUVEL à l'Ouest du Cap Rouge et déterminé *V. rosalina* par DAUTZENBERG, je n'ai pas cru utile de remonter aux sources et ai propagé cette erreur en décrivant et figurant (1950, Moll. test. mar. Côte occ. Afr., p. 203, fig. 386) cet échantillon sous le nom de *V. rosalina*, alors qu'il s'agissait d'un *V. affinis* bien typique.

L'examen de nombreux matériaux nous a permis, à E. FISCHER et à moi-même, de nous rendre compte que *V. rosalina* RANG et *V. affinis* SOWERBY constituent deux espèces nettement distinctes.

Pour dissiper définitivement le doute qui pourrait subsister, la photographie donnée ici, d'un exemplaire de la collection DAUTZENBERG (Port-Etienne, MONOD, 1924), complètera heureusement l'iconographie ; ce spécimen est en tout point comparable à trois jeunes individus (14, 18 et 26 mm de large) récoltés à Gorée en 1837 par RANG et conservés au Muséum sous l'étiquette de *V. rosalina*.

Cette espèce est caractérisée par ses côtes concentriques, d'abord serrées depuis les sommets jusqu'à une distance de 4 à 6 mm de ceux-ci, puis plus espacées, jusqu'à 16 ou 20 mm, enfin plus serrées depuis cette distance jusqu'au bord ventral.

Elles s'élèvent légèrement et perpendiculairement au plan d'insertion, dans la zone où elles sont les plus espacées, alors que plus loin, elles sont totalement réfléchies, sauf vers l'extrémité antérieure et surtout postérieure où un certain nombre d'entre elles déterminent, sans qu'il y ait discontinuité, des nodosités grossières, plus ou moins nettes. Il est à remarquer que ces nodosités ne se produisent pas chez les individus trop jeunes.

Chez certains, la forme générale peut être plus élevée que celle de l'exemplaire figuré, de même que les côtes peuvent être beaucoup plus serrées vers le bord ventral.

La lunule, bien visible, est assez allongée, tandis que le corselet, pas très large, montre un chevauchement très net de la valve droite sur la valve gauche.

La coloration comporte un fond crème ou brun clair, parfois lavé de rose, sur lequel se détachent la plupart du temps, trois ou quatre zones rayonnantes de taches brunes irrégulières, plus ou moins marquées. Des macules brunes marquent aussi la lunule, mais seulement sur la valve gauche.

Les matériaux observés sont les suivants :

Collection DAUTZENBERG : Rufisque, Stn. 113 (CHEVREUX, 20-III-1890), 1 adulte et 2 juv. — Sénégal (GRUVEL, V-22), 1 adulte. — Port-Etienne (MONOD, 1923), 3 adultes, 3 juv. + 1 valve. — Port-Etienne (MONOD, 1924), 2 adultes (dont l'exemplaire figuré) et 1 juv. — Sénégal, 1 juv. — Sans provenance, 1 adulte.

Collection du Muséum : Gorée (RANG, 1837), 2 assez jeunes et 1 valve. — Dakar (NICKLÈS), 2 valves.

Collection de l'I. F. A. N. : Dakar (NICKLÈS), 2 valves très grandes, élevées, à côtes très serrées. — Baie de Rufisque (drag. Th. MONOD), 10 valves dont 9 bien typiques et une passant à la variation ci-dessus.

Venus affinis SOWERBY, 1855.

(Pl. I, fig. 9.)

Venus affinis SOWERBY, 1855, Thes. Conch., II, p. 720, pl. 155, fig. 62. — REEVE, 1863, Conch. Icon., pl. XII, fig. 38.

Venus rosalina (non RANG) PHILIPPI, 1849, Abbildungen, III, p. 81, pl. X, fig. 1. — NICKLÈS, 1947, Collection Mollusques I. F. A. N., p. 20. — NICKLÈS, 1950, Moll. test. marins Côte occ. d'Afrique, p. 203, fig. 386.

Anaitis rosalina (non RANG), DAUTZENBERG, 1910, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 134.

Contrairement à l'espèce précédente, l'iconographie de celle-ci est tout à fait correcte, qu'il s'agisse des figures de SOWERBY et de REEVE qui lui donnent sa vraie dénomination, ou celles de PHILIPPI et de NICKLÈS qui la nomment improprement *V. rosalina*. Je donne néanmoins ici, la photographie d'un exemplaire de la collection DAUTZENBERG, provenant du Sénégal.

Cette espèce se distingue aisément de *V. rosalina*, par sa forme générale, plus haute, ses côtes plus fortes et plus espacées qui, réfléchies vers l'avant et dans la partie médiane, s'élèvent vers l'arrière en donnant une double rangée de foliations, nettement séparées l'une de l'autre par une échancrure.

La lunule est largement cordiforme et le corselet, bien large, ne montre qu'un recouvrement extrêmement faible, de la valve droite sur la valve gauche.

L'ornementation colorée consiste en un fond blanc, blanc verdâtre ou chamois rosé, sur lequel se distinguent quelques macules brunes irrégulières affectant une disposition rayonnante, accompagnées ou non de ponctuations de même couleur et de fascies rosées.

Les matériaux observés sont les suivants :

Collection DAUTZENBERG : Plage de Dakar - Bel Air, Stn. 336 (CHAUTARD), 2 valves. — Gorée, 2 adultes. — Drag. W du Cap Rouge (GRUVEL, 3-IV-09), 1 adulte (exemplaire figuré) et nombreuses valves juv. — Port-Etienne (MONOD, 1923), 1 adulte. — Sans provenance, 1 adulte.

Collection du Muséum : Gorée (RANG, 1837), 1 adulte. — Sans provenance (BALLOT, 1887), 1 adulte. — Sans indications, 1 adulte. — Cap Rouge (GRUVEL), 1 adulte (dessiné par NICKLÈS, 1950). — Dakar (GRUVEL), 11 valves roulées.

Muséum de Copenhague (Atlantide-Expedition).

Stn. 44, Guinée française, 3 valves. — Stn. 45, Guinée française, 9 valves. — Stn. 49, Sierra Leone, 1 valve.

Parapholas branchiata (GOULD), 1845.

(Pl. I, fig. 10, 11, 12 et 13.)

Pholas branchiata GOULD, 1845, Proc. Boston Soc. Nat. Hist., II, p. 37. — GOULD, 1845, Boston Journ. Nat. Hist., V, p. 290, pl. XXIV, fig. 7. — SOWERBY, 1849, Thes. Conch., II, p. 493, pl. 108, fig. 82-83. — REEVE, 1872, Conch. Icon., pl. VI, fig. 24 a-b.

Martesia branchiata (GOULD), CLESSIN, 1893, Conch. Cab., p. 39, pl. 10, fig. 5-6.

Parapholas branchiata (GOULD), LAMY, 1925, J. de Conch., Paris, vol. LXIX, p. 168 (*ubi litt.*).

Sous une étiquette écrite sans doute par un marchand et portant la mention suivante : « *Zyrphæa Julian?* ADANSON. Congo. 1 fr. », la collection DAUTZENBERG comprend un lot de 13 individus dont les longueurs sont comprises entre 7 et 14 mm.

Il ne s'agit malheureusement pas du Julian d'ADANSON, qui reste encore une énigme, mais de *Parapholas branchiata* (GOULD), espèce connue sur la Côte occidentale d'Afrique, notamment au Liberia et au Congo.

Les exemplaires précités étant tous jeunes, ne comprennent que les valves et un protoplaxé réduit, ce qui leur donne un aspect bien différent de celui que présentent les adultes.

Comme cette espèce ne semble pas avoir été récoltée depuis de nombreuses années, je crois utile d'ajouter à l'iconographie classique, quelques photographies, dans le but de donner l'éveil aux chercheurs qui pourront sans doute mieux nous renseigner sur sa distribution géographique et sa biologie.

Les échantillons figurés font partie de la collection du Muséum (achat MARIE, 1883, n° 26, Congo).

LABORATOIRE DE MALACOLOGIE
DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

- Fig. 1. — *Pinna chautardi* (DAUTZENBERG mss.) nov. sp., valve droite ($\times 1/2$).
- Fig. 2. — Id., valve gauche ($\times 1/2$).
- Fig. 3. — *Cardita monodi* nov. sp., valve droite, vue externe ($\times 2$).
- Fig. 4. — Id., valve droite, vue interne ($\times 2$).
- Fig. 5. — Id., valve gauche, vue externe ($\times 2$).
- Fig. 6. — Id., valve gauche, vue interne ($\times 2$).
- Fig. 7. — *Venus rosalina* RANG, 1834, vue de la valve gauche (grandeur naturelle).
- Fig. 8. — Id., vue dorsale (grandeur naturelle).
- Fig. 9. — *Venus affinis* SOWERBY, 1855, vue de la valve gauche (grandeur naturelle).
- Fig. 10. — *Parapholas branchiata* (GOULD, 1845), adulte, vue latérale gauche ($\times 1,5$).
- Fig. 11. — Id., adulte, vue dorsale ($\times 1,5$).
- Fig. 12. — Id., adulte, vue ventrale ($\times 1,5$).
- Fig. 13. — Id., juv., vue latérale gauche ($\times 1,5$).

AD. GOEMAERE, Imprimeur du Roi, 21, rue de la Limite, Bruxelles